

MR FRANCOZ DAMIEN JEAN PIE - SIRET 89276561100025 - Artisan

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D054659853
Millésime de la déclaration	Août 2023
Date et heure d'échéance	le 02/10/2023 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 11/09/2023 à 17:58
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR FRANCOZ DAMIEN JEAN PIE
SIRET de la personne	89276561100025

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires de location meublée de tourisme classée	7.940 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

Montant à payer

Cotisations, contributions, taxes et impôts		
518 - Prestations de services (BIC)	21.20%	0 €
508 - Vente de marchandises (BIC)	12.30%	0 €
781 - Prestations de services (BNC)	21.10%	0 €
213 - Location meublée de tourisme classée	6.00%	476 €
520 - Versement libératoire de l'impôt sur le revenu (Prestations BIC)	1.70%	0 €
510 - Versement libératoire de l'impôt sur le revenu (vente BIC)	1.00%	0 €
573 - Versement libératoire de l'impôt sur le revenu (Prestations BNC)	2.20%	0 €
166 - Versement libératoire de l'impôt sur le revenu (Location meublée de tourisme classée)	1.00%	79 €
576 - Formation commerçant obligatoire	0.10%	8 €
060 - Taxe CMA vente	0.22%	17 €
061 - Taxe CMA prestations	0.48%	0 €
	(+)	580 €
Déduction éventuelle	(-)	3 €
Montant à payer	(=)	577 €

Télépaiement *

CREDIT MUTUEL ARKEA		(+)	577 €
BIC : CMBFR2BARK	IBAN : FR76 1558 XXXX XXXX XXXX 1324 388		
Montant du télépaiement		(=)	577 €

* Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance